



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE FINAL DE LE VILLE DE MERCIER POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027

PRENEZ AVIS que le rôle triennal d'évaluation foncière final a été déposé au bureau du greffier sous format électronique le 13 septembre 2024. Ce rôle triennal d'évaluation foncière s'applique aux exercices financiers 2025-2026-2027.

AVIS est par les présentes, donné par le soussigné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Mercier, préparé par la firme d'évaluateurs agréés LBP Évaluateurs agréés pour l'année 2025, sera en vigueur pour son premier exercice financier.

Ledit rôle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée ou transmise par courrier recommandé à l'endroit suivant :

Hôtel de Ville de Mercier  
A/S Me Denis Ferland, greffier  
869, boul. Saint-Jean-Baptiste, 2<sup>e</sup> étage  
Mercier (Québec) J6R 2L3

- être présentée sur le formulaire prescrit à cette fin disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée du montant prescrit par le règlement 2019-980 et ses modifications et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande .

Mercier, ce 27<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

  
Denis Ferland  
Greffier